

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025
Délibération n°30

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quatorze mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIESSANT Céline ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard

Procurations : VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;
Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2025

Le Président du Département des Hautes-Alpes a sollicité de la commune le versement d'une subvention de 468.80 € au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement des personnes défavorisées (FSL), pour l'année 2024.

Ce montant correspond à une contribution de 0.40 € par habitant.

Vu les articles L.2121-29 et L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte le versement d'une subvention de 468.80 € au Département des Hautes-Alpes pour l'année 2025, au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement des personnes défavorisées ;

Autorise madame le maire à signer la convention y afférente avec le Département des Hautes-Alpes ;

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

